

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-186

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Groupe scolaire George Sand - Rénovation thermique école
élémentaire - Approbation du programme

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire George Sand - Rénovation thermique école élémentaire - Approbation du programme

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a mis en place une politique d'économie d'énergie. Une démarche Citergie est notamment en cours d'élaboration.

C'est dans ce contexte qu'un audit énergétique sur l'école élémentaire du groupe scolaire George Sand a été réalisé dont le rapport final a été remis en janvier 2019.

Construit dans les années 1960, le bâtiment qui se compose de deux niveaux d'une superficie totale de 1 735 m², accueille entre 130 et 150 élèves. A ce jour, il présente un inconfort aussi bien en période estivale qu'hivernale. Les déperditions énergétiques proviennent principalement des menuiseries et parois extérieures.

Des travaux d'amélioration thermique et de limitation des surchauffes d'été s'avèrent donc nécessaires.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), ce site ayant été identifié comme présentant un potentiel photovoltaïque.

Au regard de ce contexte, la Ville de Niort souhaite engager, dans la même opération, des travaux de rénovation dans une démarche de performance énergétique, ainsi que des travaux de valorisation architecturale des façades, d'amélioration intérieure des locaux et de mise aux normes, notamment en intégrant le programme arrêté dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'étude de programmation a été confiée au cabinet VERIFICA de Nantes.

A l'issue de cette étude, un programme a été défini et porte sur :

La rénovation thermique du bâtiment dans une démarche environnementale et de qualité architecturale, comprenant :

- le remplacement des menuiseries extérieures et de vitrages,
- la réalisation d'une isolation thermique extérieure en façade,
- l'amélioration de l'isolation thermique en toiture,
- l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture,
- la mise en place de protections solaires,
- de la végétalisation en façade.

La mise aux normes du bâtiment, comprenant notamment :

- la construction d'un ascenseur en extension et d'un espace d'attente sécurisé afin d'accéder à l'étage supérieur,
- l'accessibilité des accès en rez-de-chaussée et des escaliers (mains courantes, bandes d'éveil, nez de marches,...),
- la mise en accessibilité des sanitaires enseignants et élèves (filles et garçons),
- la mise aux normes incendie des châssis vitrés intérieurs,
- le remplacement et l'asservissement des équipements au système de sécurité incendie.

Des travaux d'amélioration, comprenant notamment :

- la mise en toiture des gaines de ventilation et l'intégration des grilles et bouches de la ventilation mécanique,
- la création dans le volume existant d'un local « poubelles » et d'un local « ménage »,
- l'installation de faux plafonds acoustiques et l'intégration d'éclairages à leds,

- des réfections diverses (peinture, sols).

Les travaux se feront en site non occupé. Ils seront réalisés à compter de la rentrée 2021 pour une livraison fin 2022, afin de permettre le réaménagement des locaux pendant les vacances scolaires et le passage de la Commission de sécurité.

Un bâtiment modulaire sera installé sur l'unité foncière afin d'accueillir les élèves pendant l'année scolaire.

Les études de conception seront menées sur le 1^{er} trimestre 2021, afin de commencer la préparation de chantier pendant l'été 2021.

Le montant des travaux est estimé à 1 560 000 € HT (valeur avril 2020).

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence restreinte préalable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, une prestation d'étude de niveau esquisse devra être produite par les 3 équipes pré-sélectionnées. Cette prestation sera indemnisée à hauteur de 7 500 € HT (valeur avril 2020) maximum.

L'indemnité versée au candidat retenu constitue une avance sur ses honoraires.

Dans le cas où une prestation serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le maître d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux selon la description ci-avant ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- fixer le montant maximum de la prime pouvant être versée aux candidats ayant remis une offre à hauteur de 7 500 € HT.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS